



Assignation tribunal judiciaire

Par maurice

Bonjour,

L'avocat du légataire particulier de ma tante m'assigne au tribunal pour non délivrance de legs.

Cependant, j'ai renoncé à la succession de cette tante et le notaire en a été informé.

J'ai prévenu l'avocat du légataire et je lui ai adressé la copie de mon récépissé de renonciation.

Cet avocat ne répond pas et je ne sais pas si cette assignation est maintenue.

Sur l'assignation il est précisé "à comparaitre dans un délai de 15 jours", mais il n'est pas indiqué le jour et l'heure.

Comment serai-je informé ?

Avant de prendre un avocat, je voudrais être sûr que cette assignation est maintenue, pour m'éviter des frais inutiles.

Si vous pouvez m'aider, merci beaucoup